



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

**Candidature à
l'animation des
sites Natura 2000**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
Mme G. LASFARGUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARINHO, représentant de la Communauté de communes du Grand Figeac
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque – Limogne
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. CROS, représentant de la Communauté de communes CAUVALDOR
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. C. PONS, maire de la Commune de Souломès

**DATE DE LA
CONVOCATION**

22 juillet 2022

DATE

D'AFFICHAGE

22 juillet 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 23

Voix : 41

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARINHO
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. CROS
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme Catherine PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon, donne pouvoir à M. D. BESSIERE
M. F. DESCREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J-B JALLET, Maire de Rocamadour

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

L'animation Natura 2000 par le Parc-Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le Syndicat mixte du Parc assure depuis 2004 l'animation des sites Natura 2000 de son territoire. Il est aujourd'hui structure porteuse de l'animation de 13 sites Natura 2000, regroupés au sein de 8 Documents d'objectifs (DOCOB) :

- Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou ;
- Basse Vallée du Célé ;
- Serres et Pelouses du Quercy Blanc (3 sites) ;
- Grotte de Fond d'Erbies ;
- Vallées de la Rauze et du Vers ;
- Zone Centrale du Causse de Gramat ;
- Moyenne Vallée du Lot Inférieure ;
- Vieux Arbres du Quercy (4 sites).

Ces sites représentent environ 22 000 hectares, soit 13 % du territoire du Parc-Géoparc.

L'animation Natura 2000 repose sur une démarche de concertation et de contractualisation avec les propriétaires, exploitants agricoles, collectivités et autres acteurs locaux. Elle permet notamment d'accompagner la gestion et la restauration des habitats naturels, de réaliser des suivis écologiques, d'accompagner les porteurs de projets dans le cadre des évaluations d'incidences et de mener des actions de sensibilisation auprès de différents publics.

Depuis 2004, 21 contrats Natura 2000 forestiers ou « ni agricoles-ni forestiers » ont notamment permis de préserver des colonies de chauves-souris et des populations d'Écrevisse à pattes blanches, de restaurer des pelouses et des landes, de créer des îlots de sénescence en forêt ou encore de restaurer des lacs de Saint-Namphaise. Ces opérations représentent près de 450 000 € de travaux financés par l'État et l'Europe. Depuis 2007, 340 agriculteurs se sont également engagés dans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

L'animation du programme représente actuellement de 1,5 à 2 ETP, répartis entre plusieurs chargées de mission du Parc-Géoparc, financés par la Région Occitanie et l'Europe au titre du FEADER.

Renouvellement du portage des 13 sites Natura 2000

Depuis janvier 2023, en application de la loi 3DS, la Région est devenue l'autorité administrative compétente pour la gestion des sites Natura 2000 terrestres. Elle organise notamment la désignation des structures porteuses et l'élection des présidences des comités de pilotage (COPIL).

Le Syndicat mixte du Parc a été désigné structure porteuse de l'animation de ses 13 sites Natura 2000 pour la période 2024-2026. Le renouvellement doit intervenir à la fin de l'année 2026 pour une nouvelle période de trois ans, à l'occasion des prochains comités de pilotage.

Compte tenu de l'expérience acquise depuis plus de quinze ans, des résultats obtenus, des relations établies avec les élus, propriétaires, exploitants et partenaires ainsi que de la bonne collaboration avec les services de la Région, la Présidente propose que le Syndicat mixte renouvelle sa candidature au portage et à l'animation des 13 sites Natura 2000 de son territoire pour la période 2027-2029.

Candidature pour le site « Causse de Gaussou et sites proches »

La future Charte 2027-2042 prévoit l'extension du périmètre du Parc-Géoparc à de nouvelles communes, parmi lesquelles Caylus. Cette commune est concernée par le site Natura 2000 FR7300953 « Causse de Gaussou et sites proches », qui s'étend également sur les communes de Lavaurette et Puylaroque.

D'une superficie de 198 hectares, ce site est constitué de quatre entités accueillant une diversité de milieux caractéristiques des causses calcaires : pelouses sèches, prairies naturelles, landes à genévriers et zones humides. Ses principaux enjeux concernent le maintien des milieux ouverts, la préservation des espèces associées aux prairies humides et aux pelouses sèches, notamment la Fritillaire pintade, ainsi que la conservation des chauves-souris.

L'intégration de Caylus au nouveau territoire du Parc-Géoparc conduit à envisager une extension cohérente de l'action du Syndicat mixte en matière d'animation Natura 2000. L'expérience acquise sur les 13 sites actuellement animés, la connaissance des milieux naturels des causses et la complémentarité avec les autres politiques conduites par le Parc-Géoparc en faveur de la biodiversité justifient ainsi que le Syndicat mixte propose également sa candidature au portage de l'animation du site « Causse de Gaussou et sites proches » à compter de 2027.

Cette candidature sera soumise au vote des collectivités membres du comité de pilotage du site.

Le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **approuve la candidature du Syndicat mixte au renouvellement du portage et de l'animation des 13 sites Natura 2000 actuellement animés par le Parc-Géoparc pour une nouvelle période de trois ans à compter de 2027 ;**
- **approuve la candidature du Syndicat mixte au portage et à l'animation du site Natura 2000 FR7300953 « Causse de Gaussou et sites proches » pour une période de trois ans à compter de 2027 ;**
- **autorise la Présidente à présenter ces candidatures auprès de la Région Occitanie et des comités de pilotage concernés et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à leur mise en œuvre.**

**La Présidente
Catherine MARLAS**

ANNEXE 1 : Cartographie des sites Natura 2000 du Lot

